

ARRONDISSEMENT
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 4

OBJET :

Convention de mandat pour la
perception des recettes issues
des droits de place dans le cadre
de la gestion et de la
redynamisation des marchés
forains par le groupe Géraud

EXTRAIT DU REGISTRE
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 septembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué
le 19 septembre 2025, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la
présidence de M. THORY, Maire.

Présents :

M. BRIANCHON, Mme SOUMAT, M. SAURAY, M. DAUX, Mme DUHALDE,
M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, Mme BERRA, M. GUIRAUDET, Mme
QUIRET, M. GALLIMIDI, Mme CHARBONNIER, Mme ANGELO, M.
ARNOULT, Mme HAGEGE-RADUTA, M. GELLER, M. TAYBI, M. AVEAUX,
M. WISS, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON, M. ZUILI, M.
DUCHÊNE.

Absents excusés :

Mme NOACHOVITCH
M. CUSMANO Procuration à Mme DAUBELCOUR
Mme GROSJEAN Procuration à M. ARNOULT
Mme DARROUX Procuration à M. le Maire
Mme BODILSEN Procuration à Mme ANGELO
Mme BOEHM Procuration à Mme BERRA
Mme BONNET-CHAMBON Procuration à M. ZUILI
Mme PHILIPPON

Absent :

M. RAUMEL
M. LAYAIDA

Secrétaire de séance :

Joël GALLIMIDI

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles
le :

- 1 OCT. 2025

Publiée le : - 1 OCT. 2025

Certifiée exécutoire par le Maire,
Montmorency le : - 1 OCT. 2025

Pour le Maire et par délégation
Le D.G.A.S.

Anne-Marie SOUBERT



« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai
de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville,
cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

COMMUNE DE MONTMORENCY

Service Urbanisme, aménagement et développement du territoire
AT/MG/MK

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 4

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION DE MANDAT POUR LA PERCEPTION DES RECETTES DU MARCHÉ FORAIN DE MONTMORENCY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le contrat de prestation de service avec la société les « Fils de Madame Géraud » conclu depuis le 1^{er} janvier 2025

Vu le code de la commande publique,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 (modifié au 1^{er} janvier 2019) relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le décret n°2015-1670 du 14 décembre 2015 portant dispositions relatives aux mandats confiés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics en application des articles L. 1611-7-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction BOFIP-GCP-17-0005 du 22 février 2017.

Vu la décision n°11.24.253 attribuant le marché pour la gestion du marché forain de la commune de Montmorency,

Vu le marché à procédure adaptée n°24ST03

Vu l'avis favorable de la commission du Cadre de vie, de l'Urbanisme, des Infrastructures, des Transports et de l'Environnement en date du 11 septembre 2025 ;

Vu la note de présentation et sur rapport de M. BRIANCHON ;

Considérant la nécessité de mettre en place une convention de mandat pour que la commune puisse percevoir les recettes des marchés forains

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mandat pour la perception des recettes du marché forain de Montmorency ;

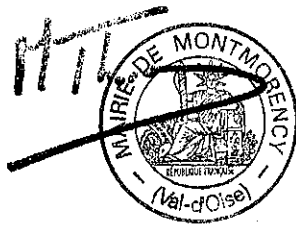
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à cette convention de mandat.

INDIQUE que la convention de mandat prend effet à partir du 1^{er} janvier 2025.

PRECISE que les recettes seront imputées sur la ligne URB – 518 – 73154 - URB du budget

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Joël GALLIMDI
Secrétaire de Séance



Maxime THORY
Maire de Montmorency